

Comment payer moins cher ses appels mobiles à l'étranger

10 conseils



Pour de plus amples informations, consultez

<http://ec.europa.eu/roaming>

ou contactez



00800 6 7 8 9 10 11*

<http://ec.europa.eu/europedirect>

* Certains opérateurs de téléphonie mobile n'autorisent pas l'accès aux numéros 00 800 ou sont susceptibles de vous les facturer. Dans certains cas, ces appels peuvent être payants au départ de cabines téléphoniques ou d'hôtels.

an initiative by



Grâce à la législation européenne sur l'itinérance internationale, l'usage de votre téléphone portable à l'étranger au sein de l'Union européenne devient nettement moins coûteux, jusqu'à 70% moins cher.

Afin de bénéficier le plus rapidement possible de ces tarifs d'itinérance avantageux, voici l'essentiel à savoir:

- 1** Eurotarif
Eurotarif par minute hors TVA:
Appels effectués depuis l'étranger 49 cents
Appels reçus à l'étranger 24 cents
- 2** Votre opérateur de téléphonie mobile a l'obligation de vous proposer un Eurotarif avant la fin du mois de juillet 2007.
- 3** Vous pouvez certes demander à votre opérateur de vous appliquer un Eurotarif avant cette date, mais la seule obligation qui lui incombe est de vous offrir un Eurotarif avant la fin du mois de juillet. Restez cependant attentif car certains opérateurs sont susceptibles de réagir beaucoup plus rapidement que d'autres.
- 4** Si vous acceptez directement l'offre qui vous est faite, vous bénéficierez des tarifs d'itinérance réduits au plus tard dans le mois suivant votre acceptation.
- 5** Si vous ne vous manifestez pas avant la fin du mois de septembre, votre opérateur vous appliquera automatiquement un Eurotarif, sauf si vous bénéficiez déjà d'un tarif d'itinérance spécifique.
- 6** Si vous bénéficiez d'un tarif d'itinérance spécifique, vous le conserverez, sauf avis contraire à votre opérateur.
- 7** Grâce à cette nouvelle législation européenne, vous serez également en mesure de connaître le coût exact des communications effectuées avec votre téléphone portable à l'étranger. Dès que vous passerez la frontière d'un autre État membre de l'UE, vous recevrez un SMS vous informant du coût des appels téléphoniques sortants ou entrants. Ce message sera gratuit. Vous pourrez également vous renseigner sur les prix de manière plus détaillée par SMS ou par téléphone.
- 8** L'Eurotarif sera proposé dans chacun des 27 États membres de l'Union européenne. Ce tarif s'applique uniquement aux appels vocaux effectués au sein de l'UE – peu importe que vous ayez un abonnement ou une carte prépayée. En revanche, il ne s'applique pas aux autres services de téléphonie mobile tels que SMS, MMS ou transfert de données.
- 9** Le passage à un Eurotarif s'effectue gratuitement et sans aucune répercussion sur votre contrat de téléphonie mobile existant.
- 10** Vous n'êtes en aucun cas obligé de passer à l'Eurotarif. Si vous êtes satisfait des tarifs qui vous sont actuellement appliqués, il vous suffit d'en informer votre opérateur.

Fin **JUIN**

JUILLET

Mon opérateur a un mois **maximum** pour me proposer un **Eurotarif**

AOUT

Je choisis un Eurotarif et j'informe mon opérateur dès que possible, de préférence avant le 31 août

SEPTEMBRE

A compter de ma demande, mon opérateur a un mois pour activer mon **Eurotarif**

1^{er} OCTOBRE

Je n'ai pas encore choisi

1. Si j'ai déjà un tarif d'itinérance spécial, je le conserve
2. Si je n'ai pas de tarif d'itinérance spécial, je passe automatiquement à l'Eurotarif